

Actualisation
Attestation de Connaissance Animaux de Compagnie
d'Espèces Domestiques

ACTUALISATION ACACED (EX CCAD)

SPÉCIALITÉS CHIEN CHAT ET AUTRES

- Formation habilitée par le Ministère de l'Agriculture -

Filière
Animalière



Public concerné

Conformément à l'Arrêté du 31 juillet 2012, relatif aux modalités de délivrance du Certificat de Capacité pour Animaux Domestiques ; **le titulaire du CCAD est tenu d'actualiser régulièrement, et au maximum tous les dix ans, ses connaissances** relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux du ou des espèces d'animaux pour laquelle ou lesquelles ce certificat lui a été délivré.

En outre, l'intéressé se tient informé des évolutions réglementaires et techniques de son activité. Il tient compte, dans l'exercice de son activité, des connaissances acquises.

compte, dans l'exercice de son activité, des connaissances acquises.

Comment se mettre à jour ?

Pour actualiser ses compétences, il faut s'inscrire auprès d'un centre de formation habilité afin de suivre la journée de formation. (proposée par le CFPPA du Lot)

Les justificatifs du respect de l'obligation d'actualisation des connaissances du titulaire consistent notamment **en des attestations de participation à des journées d'échanges de pratiques, d'information ou de formation techniques.**

En Occitanie, le CFAA/CFPPA du Lot est habilité à réaliser la formation obligatoire et le contrôle de connaissances pour l'obtention de l'Attestation de Connaissance **et la mise à niveau correspondante.** (Arrêté du 25 novembre 2014)

Une attestation de suivi de formation vous sera remise à l'issue de cette mise à niveau par le centre de formation.

Inscription

Demander un dossier d'inscription par courrier ou par mail auprès du CFAA/CFPPA du Lot.

Vous recevrez le dossier d'inscription par voie postale ou par mail.

L'inscription sera finalisée dès le retour du dossier complet.

Financement

- Pôle Emploi
- VIVEA
- CPF ...

Organisation de la formation

Lieu : CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival.

La formation dure 1 à 2 jours suivant les espèces choisies

NB : les titulaires du certificat de capacité ayant obtenu leur certificat avant le 30 août 2010 ont jusqu'au 30 août 2020 pour actualiser leurs connaissances.

Contenu

Le CFPPA du Lot propose deux jours de formation d'Actualisation pour **les espèces Chien - Chat - Autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.**

La première journée porte sur les espèces chiens et chats.

La deuxième journée porte sur les Autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Les deux journées reprennent l'ensemble des 8 modules étudiés pour l'obtention de l'Attestation de Connaissance, à savoir :

- Logement
- Transport
- Sélection
- Reproduction
- Sanitaire
- Santé
- Alimentation
- Comportement



CFAA/CFPPA du Lot
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit-déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper - board, ...